

HEBERGEMENT TEMPORAIRE



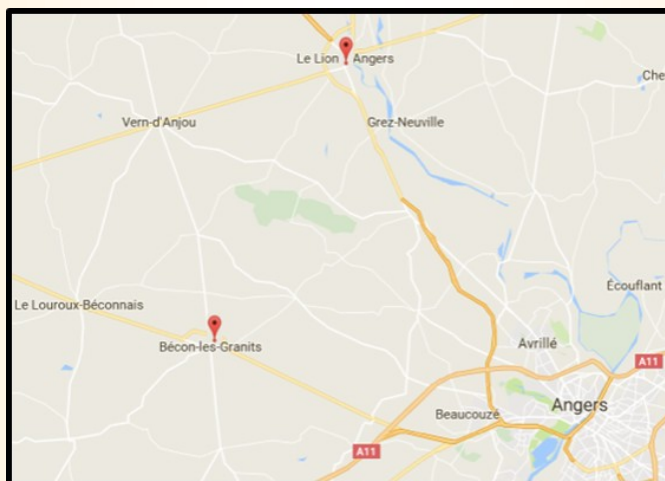
L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver une solution d'hébergement pour une courte durée.

Toute l'équipe se tient à votre disposition afin de vous proposer un accompagnement personnalisé et adapté à vos besoins.

Démarches à suivre :

Vous pouvez nous contacter par téléphone, par mail ou vous adresser directement à l'accueil du site concerné.

LOCALISATION



COORDONNEES

EHPAD « YVON COUET »
25, rue d'Angers
49370 Bécon-les-Granits
Tel : 02 41 22 10 10
m.rte.becon@wanadoo.fr

EHPAD « LES TILLEULS »
3, avenue Phileas Fogg
49220 Le Lion d'Angers
Tel : 02 41 95 30 06
mret.lelion@wanadoo.fr

TARIFS JOURNALIERS

2018

EHPAD « YVON COUET » de Bécon-les-Granits

Tarif hébergement : 64,04€

Tarif dépendance (ticket modérateur restant à charge) : 6,70€

Montant facturé : 70,74€

EHPAD « LES TILLEULS » du Lion d'Angers

Tarif hébergement : 65,85€

Tarif dépendance (ticket modérateur restant à charge) : 6,14€

Montant facturé : 71,99€


Résidences
Bocage d'Anjou

EHPAD : Bécon-les-Granits - Le Lion-d'Angers - Vern d'Anjou

PRESENTATION

Les Résidences Bocage d'Anjou vous proposent **4 places d'hébergement temporaire** (3 places sur le site du Lion d'Angers et 1 place sur le site de Bécon-les-Granits). Cet accueil est limité pour une durée maximum de **90 jours** consécutifs ou non dans l'année.

Le principe même de l'hébergement temporaire est d'être souple. On peut y avoir recours :

Ponctuellement : une semaine







Régulièrement : une semaine tous les 2 mois

L'hébergement temporaire peut se dérouler :

Sur une longue période continue : 3 mois consécutifs

Sur des périodes plus courtes répétées régulièrement dans l'année : 1 mois en janvier, 1 mois en août, 1 mois en décembre...

LES AVANTAGES de l'hébergement temporaire

-  Favoriser le **retour** à son domicile
-  Offrir une **solution de répit** suite à une hospitalisation
-  Créer du **lien social**
-  Se **familiariser** avec l'institution
-  Répondre à une **absence ponctuelle** de l'aidant
-  Prévenir les **risques d'épuisement et permettre du répit à l'aidant**



LES PRESTATIONS

Les personnes accueillies bénéficient des mêmes prestations et services que les personnes en hébergement permanent.

- ⇒ **Un accompagnement par l'équipe soignante** pour les actes de la vie quotidienne si nécessaire
- ⇒ **Un hébergement confortable**
 - chambre équipée (lit médicalisé avec chevet, salle de bain adaptée, bureau, fauteuil de repos)
 - restaurant de qualité
 - entretien du linge
 - entretien des locaux



- ⇒ **L'accès à l'ensemble des animations, sorties et festivités proposées par la résidence**